

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Le 2e adjoint au maire de Franceville agressé par un commerçant à Potos

Guy MADJOUA SANGOUETABA
Franceville/Gabon

EN quittant son domicile hier, Jules-Ferry Ndounou-Ngouandjila, le 2e adjoint au maire de Franceville, en charge de la cité, n'imaginait pas un seul instant que sa journée de travail commencerait par un pugilat.

Arrivé au rond-point de Potos pour sa traditionnelle ronde matinale – mais aussi pour trouver un emplacement plus sécurisé à un groupe de vendeuses sans site approprié –, l'édile n'a pas réussi à raisonner Fadi Baker, un ressortissant libanais ayant acquis la nationalité gabonaise. Depuis les incendies qui ont ravagé les principaux marchés de Franceville, ce dernier a toujours tenu tête à l'autorité municipale. Interdisant aux petites commerçantes gabonaises de s'installer en face de son commerce. À l'invitation

du 2e adjoint au maire pour un règlement définitif de la question, Fadi Baker, campe sur sa position et refuse même de participer à la concertation y liée.

Comme pour narguer l'autorité municipale, depuis l'entrée de sa boutique, il se met à filmer le maire qui attendait sur le trottoir les représentants des autres services conviés à la rencontre. Notamment les Travaux publics et la police. Aussi l'édile demande-t-il au commerçant de cesser toute prise de vues sans l'autorisation des personnes concernées. L'intéressé ne s'exécute pas, et fait plutôt la sourde oreille.

Un agent municipal entre dans le magasin et demande au commerçant d'arrêter de filmer. Le maire Jules-Ferry Ndounou-Ngouandjila rejoint alors son agent et l'invite à sortir. Ce qu'il ne fallait pas. Le responsable municipal est roué de coups de poing par Youssef Baker un des frères du propriétaire de l'établissement

commercial. Le personnel du magasin prend même fait et cause pour leurs patrons et se mêle à la bagarre. Ne pouvant rester les bras croisés face à cette agression, les agents de la mairie réagissent à leur tour en répondant du tac au tac. La police intervient promptement et Fadi Baker le propriétaire du magasin est exfiltré et conduit au commissariat pour sa sécurité. Youssef Baker et les employés qui craignent les représailles de la foule s'enferment dans la boutique. La foule en colère s'en prend au véhicule de Fadi Baker qui voit ses vitres voler en éclats. La circulation sur la place de Potos a été perturbée pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que la police parvienne à faire sortir le groupe qui s'est enfermé dans le magasin HB, en présence du procureur de la République près le tribunal de Franceville, Jean-Nicaise Leyama.



Le maire Nguandjila qui a revêtu une autre chemise après avoir été pris à partie.

Lutte antibraconnage : 47 trafiquants arrêtés en 2020 au Gabon

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

QUARANTE-SEPT braconniers interpellés au Gabon en 2020. C'est le bilan dressé par l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation justice dans le cadre du projet Appui à l'application de la loi sur la faune (AALF). Un projet lancé en 2010 par l'ONG, qui a permis l'arrestation de 47 trafiquants d'espèces animales protégées et la saisie de 73 pointes d'ivoire, quatre peaux de panthère, deux carabines de grande chasse et une arme de calibre 12.

Selon l'ONG, grâce à ce projet, 19 opérations ont été réalisées par les Eaux et Forêts et les forces de l'ordre. Ainsi, sur les 54 personnes poursuivies, AALF a facilité l'obtention de 44 condamnations fermes variant de 180 à 730 jours, avec une moyenne de 487



Le Gabon renforce sa lutte contre le braconnage.

jours de prison ferme. Les cas en cours concernent huit personnes, tandis que trois autres personnes ont été relâchées. Leurs cas ont été classés sans suite par manque de preuves ou en raison de leur innocence manifeste.

Une belle satisfaction, s'est réjouie le directeur exécutif de Conservation Justice Luc Mathot. Ce dernier précise qu'en

matière de lutte contre le trafic de faune, " le Gabon est un exemple à suivre dans la sous-région et plus globalement en Afrique francophone. Nous faisons partie du réseau EAGLE, actif sur dix pays en Afrique, et on ne peut que constater que le nombre de condamnations est beaucoup plus élevé que dans les autres pays où nous sommes actifs ".

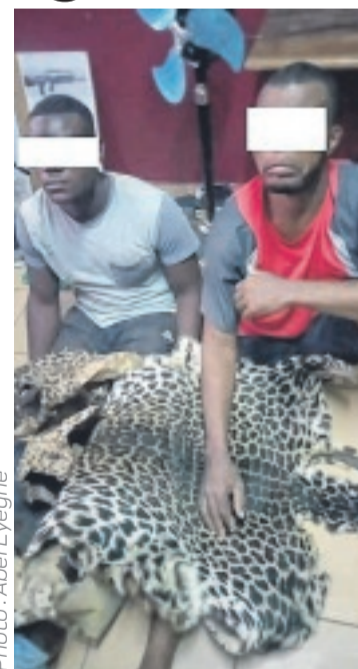
Trois trafiquants de peaux de panthère arrêtés à Oyem

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

À la faveur d'une opération de routine lancée par les services judiciaires d'Oyem et des membres de l'ONG Conservation Justice, consistant à traquer les braconniers dans le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, le 12 février dernier, trois (3) trafiquants de peaux de panthère ont été interpellés.

Les mis en cause sont Jovani Engone, Michel Ondo et Prospère Obame-Nguema, tous de nationalité gabonaise. À ce qu'il semble, ces trois compatriotes auraient fait du trafic des animaux protégés leur gagne-pain. Aussi se ravitailleraient-ils, sur commande, auprès des chasseurs. Et une fois livré, le trio revendrait les pièces à d'autres trafiquants, qui les exporteraient vers Libreville ou encore au Cameroun. À en croire une source judiciaire proche du dossier, ce commerce rapporterait gros.

À leur descente d'un véhicule dans un quartier d'Oyem, Jovani Engone, Michel Ondo et Pros-



Deux des trafiquants présumés lors de leur passage au poste de police.

père Obame-Nguema ont été interpellés avec un sac rempli de peaux de panthère, et conduits au poste de police. Au cours de leur interrogatoire, les mis en cause ont reconnu les faits qui leur sont reprochés. Ils sont toujours en garde à vue. En attendant d'être déferés devant le parquet du tribunal spécial de Libreville.